

Le 29 juillet 2021



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DGS/WD/MB
Affaire suivie par William DUMONT
Tél. : 05.56.75.65.39

Monsieur le Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
NOUVELLE-AQUITAINE
3 place des Grands-Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX-CEDEX

OBJET : Courrier de réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Gradignan.

REFER. : Contrôle n° 2020-0045
KSP GD210312 CRC

Monsieur le Président,

Dans son délibéré du 11 mai 2021, la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a arrêté son rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Gradignan pour les exercices 2014 et suivants.

Dans votre courrier du 02 juillet 2021, vous m'informez de la possibilité de répondre à ces observations définitives.

Je souhaite apporter plusieurs remarques et éclairages à la Chambre sur ce rapport définitif.

En premier lieu, je tiens à remercier la Chambre sur la qualité du travail réalisé. La collaboration de nos deux administrations a permis un travail rigoureux et précis.

Les quatorze recommandations, dont six sont déjà réglées ou en cours de régularisation, seront une feuille de route pour l'administration communale afin de mettre en conformité certains éléments de la comptabilité publique.

Les recommandations concernant les ressources humaines seront suivies, notamment celle concernant la Directrice du Théâtre des Quatre Saisons.

En matière de ressources financières, l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes est très pertinente et je la rejoins entièrement. En effet, la Chambre salue la collectivité sur ses efforts d'encadrement des dépenses de fonctionnement et souligne la faiblesse du montant perçu de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Celle-ci s'élève en 2018 à 74,87 euros par habitant alors que la moyenne de la strate est de 199 euros par habitant. Même si la participation au redressement des comptes publics a diminué le montant de la DGF des communes, elle ne justifie pas une somme de 1,9 millions d'euros pour 25 848 habitants. En reprenant les chiffres de l'analyse de la Chambre, pour l'année 2018 : $25\ 848 \times 199 = 5\ 143\ 752$ euros soit un écart de 3,2 millions d'euros !

.../...



Cette situation est l'explication majeure de la relative faiblesse de nos ratios de gestion.

La Ville se voit particulièrement lésée sur cette faible attribution de la DGF. J'ai questionné Madame la Préfète de la Gironde sur ce sujet afin d'étudier avec les services de l'État cette situation et de voir dans quelles conditions l'État pourrait rétablir une DGF correspondante à la réalité de notre Ville.

Il me semblait important, Monsieur le Président, de relever cet élément central dans l'analyse des comptes de la Ville de Gradignan.

Le contrôle de la Chambre a mis en avant la qualité de gestion de la ville face à la crise sanitaire. Cependant, comme toutes les collectivités territoriales de France, nous aurons une répercussion économique forte qui nous obligera à faire des choix dans notre programme d'investissement.

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Gradignan est plutôt positif car il met en avant la bonne administration des ressources humaines, notamment sur le temps de travail annuel, il précise les efforts qualitatifs de la ville à maintenir une gestion comptable saine malgré des dotations de l'État qui ne sont pas à la hauteur de la strate, il présente clairement la bonne maîtrise des investissements avec un niveau d'endettement contenu.

La collectivité comprend qu'elle devra rester vigilante sur la maîtrise de ses ratios budgétaires et augmenter sa capacité à mobiliser des financements externes sur ses grands projets.

Je remercie à nouveau la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine pour ce travail complet et informatif sur la situation comptable et financière de la Ville de Gradignan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire



Michel LABARDIN